



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_031-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-031 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ MIXTE ET DE COTISATION FONCIÈRE DES
ENTREPRISES (CFE) POUR L'ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 09/04/2021 - 2/2
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_031-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi de finances 2021 n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la délibération de la communauté de communes du Nord Libournais en date du 29 septembre 2010 portant adoption du régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2021 :

Taxe foncier bâti : 4.29 %

Taxe foncier non bâti : 6.24 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 30.01 %

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 09 avril 2021
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_032-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-032 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
FIXATION DES TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES
POUR L'ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 09/04/2021 - 214
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le
ORDURES MÉNAGÈRES
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_032-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances et de la fiscalité,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi de finances 2021 n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004 ainsi que l'article 101 de la loi de finances initiale pour 2005, dont les dispositions relatives au vote des taux sont codifiées aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du code général des impôts, prévoyant qu'à compter de 2005 les communes compétentes votent un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac et St Denis du périmètre communautaire,

Vu la délibération du SMICVAL en date du 22 juin 2005 déterminant des zones de lissage des taux de TEOM au niveau des services rendus et celle du 11 octobre 2006 modifiant les zones de lissage relatives au service rendu,

Vu l'état 1259 TEOM 2021 reçu par la collectivité, portant notification des bases prévisionnelles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Considérant qu'il y a lieu de voter, pour les communes membres de La Cali rattachées au SMICVAL, les taux de TEOM pour quatre zones ainsi réparties :

zone 1 : pour la commune de Libourne,

zone 4 : pour les communes de Camps sur l'Isle, Gours, Puynormand, Saint Sauveur de Puynormand, Saint Médard de Guizières,

zone 7 : pour les communes de Bayas, Bonzac, Chamadelle, Lagorce, Lalande de Pomerol, Lapouyade, le Fieu, Maransin, Pomerol, Porchères, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Ciers d'Abzac, Saint Martin de Laye, Saint Martin du Bois, Savignac de l'Isle, Tizac de Lapouyade, Izon, Vayres.

zone 8 : pour les communes d'Abzac, Les Billaux, Coutras, Guîtres, Les Eglisottes et Chalaures, Les Peintures, Sablons, Saint Denis de Pile, Saint Seurin sur l'Isle, Azrveyres, Cadarsac.

Considérant qu'il y a lieu de voter, pour les communes membres de La Cali rattachées au SEMOCTOM, les taux de TEOM (Génissac, Moulon, St Germain du Puch, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, St Questin de Baron, Tizac de Curton),

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission des finances en date 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire procède au vote les taux de TEOM 2021 suivants :

Pour les communes dépendantes du SMICVAL

Communes	Taux de TEOM
Zone 1	
LIBOURNE	10.50 %
Zone 4	
CAMPS SUR L'ISLE	16.79 %
GOURS	
PUYNORMAND	
SAINT MEDARD DE GUIZIERES	
SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND	
Zone 7	
BAYAS	20.11 %
BONZAC	
CHAMADELLE	
LE FIEU	
LAGORCE	
LALANDE DE POMEROL	
LAPOUYADE	
MARANSIN	
POMEROL	
PORCHERES	
SAINT ANTOINE SUR L'ISLE	
SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	
SAINT CIERS D'ABZAC	
SAINT MARTIN DE LAYE	
SAINT MARTIN DU BOIS	
SAVIGNAC DE L'ISLE	
TIZAC DE LAPOUYADE	
IZON	
VAYRES	
Zone 8	
ABZAC	16.17 %
LES BILLAUX	
COUTRAS	
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	
GUITRES	
LES PEINTURES	
SABLONS	
SAINT DENIS DE PILE	
SAINT SEURIN SUR L'ISLE	
ARVEYRES	
CADARSAC	

Pour les communes dépendantes du SEMOCTOM

GENISSAC	14.75 %
MOULON	13.79 %
SAINT GERMAIN DU PUCH	12.59 %
DAIGNAC	16.91 %
DARDENAC	16.45 %
ESPIET	16.41 %
NERIGEAN	14.66 %
SAINT QUENTIN DE BARON	17.87 %
TIZAC DE CURTON	13.98 %

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 09 avril 2021
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-033 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PREVENTION DES INONDATIONS
(GEMAPI) : APPEL À PRODUITS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_033-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 transférant la compétence GEMAPI aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du n° 2018-01-002 du 30 janvier 2018 prise par La Cali pour l'adoption de ses statuts dont les items obligatoires de la GEMAPI, items 1,2 5 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement,

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts permettant aux EPCI qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence GEMAPI d'instituer et percevoir une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en vue de financer la compétence,

Vu la délibération n°2018.01.007 en date du 30 janvier 2018 instituant la taxe GEMAPI,

Considérant l'article 164 de la loi de finances 2019 qui prévoit que les communes et les EPCI arrêtent avant le 15 avril – comme pour les autres impositions locales - le produit ou le taux de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi),

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire arrête le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2021 à un montant de 388 929,28 € (montant similaire à 2020, 2019 et 2018).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **08 avril 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_034-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-034 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION
EXCÉDENTS

Envoyé en préfecture le 08/04/2021 - 2/2
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le : 
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_034-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu les articles L.1412-1, L.2221-1, L.2221-4, R.2221-1, R.2221-4 et R.2221-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-09-185 relative au transfert de la compétence facultative « gestion et entretien du port de Libourne- Saint Emilion » à la date du 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération n°2020-12-316 du 16 décembre 2020 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe port de Libourne – Saint Emilion de la commune de Libourne soit transféré totalement à la Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de la commune de Libourne et de La Cali ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire valide le transfert des résultats sur le budget annexe « port de Libourne – saint Emilion » :

- Excédent de fonctionnement pour un montant de 35 008.87 € (article 778)
- Excédent d'Investissement pour un montant de 39 507.58 € (article 1068)

- autorise le Receveur à procéder à l'intégration de ces résultats dans le budget annexe de La Cali – Port de Libourne Saint Emilion,

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **08 avril 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_35-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-035 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE LIBOURNE ET
LA SOCIÉTÉ NGE GENIE CIVIL

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_35-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charges des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Considérant que par avis d'appel public à la concurrence en date du 2 décembre 2016, la ville de Libourne a lancé une consultation pour la passation par procédure adaptée d'un marché de travaux intitulé « Travaux d'assainissement au niveau du quai Souchet – Chambre de déversement, poste de refoulement ouvrage de rejet en Dordogne et réseaux associés »,

Considérant que le marché a été attribué à la société NGE GÉNIE CIVIL pour un montant de 1 547 026,50 € HT et un délai contractuel d'exécution de 32 semaines,

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à la société EGIS EAU,

Considérant que les travaux ont débuté le 30 mars 2017 pour une fin contractuelle théorique du marché de travaux au 8 novembre 2017,

Considérant que ces travaux, qui ont été émaillés de plusieurs incidents (dont un accident mortel survenu le 7 juillet 2017 sur l'atelier de pieux du poste de refoulement), ont accusé un retard certain, partiellement imputable à la société NGE GÉNIE CIVIL,

Considérant que les travaux ont été réceptionnés le 31 janvier 2019 en retenant une date d'achèvement au 12 décembre 2018,

Considérant qu'en tenant compte de la prolongation des délais au 14 février 2018, le maître d'œuvre EGIS EAU a légitimement estimé qu'un retard de 193,5 jours était imputable à la société NGE GÉNIE CIVIL,

Considérant que le maître d'œuvre a également analysé que les imprévus et ajustements de travaux ont justifié une augmentation du coût de l'opération de 80 256,80 € HT,

Considérant que la société NGE GÉNIE CIVIL, de son côté, a établi un projet de décompte final adressé au maître d'œuvre par courrier du 15 juillet 2019, et sollicitant le paiement de la somme totale de 2 868 756,30 € HT,

Considérant que le maître d'œuvre EGIS EAU n'a pas accédé à cette demande et, suivant sa proposition, le décompte général du marché a été notifié à la société NGE GÉNIE CIVIL pour un montant total de 1 347 050,16 € HT, par un courrier recommandé avec avis de réception en date du 19 septembre 2019,

Considérant que la société NGE GÉNIE CIVIL a désapprouvé le décompte général qui lui a été notifié le 19 septembre 2019 et l'a fait savoir par un courrier en date du 30 septembre 2019 adressé à la commune de Libourne,

Considérant pour autant que la Société NGE GC n'a pas pour autant déposé de mémoire en réclamation,

Considérant que par courrier du 14 avril 2020, la société NGE GÉNIE CIVIL a saisi la Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRA) relatifs aux marchés publics de Bordeaux,

Considérant que lors de la séance du 12 octobre 2020, le CCIRA a déclaré que la saisine est en droit irrecevable mais accepte néanmoins de se prononcer en toute équité sur le litige présenté,

Considérant que le CCIRA est d'avis qu'il serait justifié que la commune de Libourne verse une indemnité de 279 122 € HT à la société NGE GÉNIE CIVIL pour couvrir la modification de la méthodologie des travaux d'assainissement,

Considérant par ailleurs que la Trésorerie de Libourne considère que faute de signature de l'avenant n°1 par le titulaire, le règlement du solde du marché ne peut être effectué sans disposer d'un accord formel des parties sur le montant et la nature des prestations supplémentaires exécutées au titre du marché et ayant donné lieu à l'élaboration du décompte général devenu définitif, notifié au titulaire le 19 septembre 2019.

Considérant que le solde du marché s'élève à 133 068,78 € HT, déduction faite des pénalités et des acomptes versés,

Considérant que la compétence « eau et assainissement » a été transférée à La Cali,

Considérant que c'est dans ce contexte que la société NGE GENIE CIVIL et La Cali souhaitent se rapprocher afin de mettre un terme, par des concessions réciproques, à l'ensemble des litiges ayant trait à la réalisation du marché dans le souci d'éviter les frais et aléas inhérents à une procédure juridictionnelle,

Considérant que ce projet de protocole précise que La Cali s'engage notamment à verser la somme forfaitaire de 279 122 € HT au titre des travaux supplémentaires réalisés par cette dernière pour couvrir la modification de la méthodologie des travaux d'assainissement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel entre La Cali et la société NGE GÉNIE CIVIL ci - annexé et tous les documents relatifs à cette délibération.

Imputation budgétaire : Budget annexe assainissement collectif – Libourne / Article 6718 (indemnité) et Article 2315 (solde) / Article 778 (pénalités de retard)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210402-2021_04_35-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_036-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-036 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA CALI - LIBOURNE :
TRANSFERT DES EXCÉDENTS ET DES DÉFICITS - MODIFICATION

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_036-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités du transfert de compétences,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°2019.12.284 en date du 16 décembre 2019 décidant d'adopter le principe que le transfert de l'excédent ou déficit du budget annexe assainissement collectif de la commune de Libourne soit transféré totalement à la Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu la délibération n°2020.11.260 en date du 16 novembre 2020 arrêtant les résultats du budget annexe assainissement collectif de la Ville de Libourne,

Vu la délibération n°2020.12.305 en date du 16 décembre 2020 modifiant les résultats définitifs du budget annexe assainissement collectif de la Ville de Libourne et les arrêtant comme suit, pour encaissement sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali – Ville de Libourne :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 398 282.77 € (article 778)

Excédent d'Investissement pour un montant de 132 692.99 € (article 1068)

Considérant que ces transferts de résultats ont été exécutés ainsi sur l'exercice 2020,

Considérant, au vu du protocole transactionnel conclu entre La Cali et l'entreprise NGE faisant l'objet d'une délibération présentée ce jour, que des soldes de marchés de travaux (paiement de DGD et encaissement de pénalités de retard) qui avaient intégrés dans les résultats à transférer en 2020 comme pris en charge par la Ville vont finalement être traités en 2021 le budget annexe assainissement collectif ville de Libourne de La Cali dans le cadre du protocole transactionnel précité,

Considérant que cela se traduit par un trop versé par la Ville de Libourne sur la section de fonctionnement correspondant au montant des pénalités de retard d'un montant de 327 196.10€,

Et par un versement complémentaire à effectuer par la Ville de Libourne sur la section d'investissement correspondant au montant du DGD d'un montant de 159 682.54€,

Considérant en conséquence que les résultats définitifs du budget annexe assainissement collectif de la Ville de Libourne à transférer s'élèvent à :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 71 086.67 €

Excédent d'Investissement pour un montant de 292 375.53 €

Considérant que cette décision doit faire l'objet d'une délibération concordante de la commune de Libourne et de La Cali ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de modifier ainsi le transfert définitif des résultats sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali – Ville de Libourne :

Excédent de fonctionnement pour un montant de 71 086.67 €

Excédent d'Investissement pour un montant de 292 375.53 €,

- de procéder aux rectifications suivantes sur le budget annexe 2021 assainissement collectif de La Cali – Ville de Libourne :

Dépense en section de fonctionnement de 327 196.10€ - article 678

Recette en section d'investissement de 159 682.54€ - article 1068

- d'autoriser Monsieur le Receveur à procéder à l'intégration de ces modifications dans le budget annexe assainissement collectif de La Cali – Libourne,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le
Fait à Libourne 08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210402-2021_04_036-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

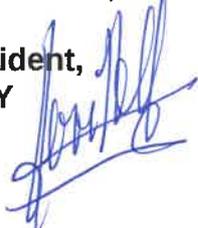
BUDGET PRIMITIF 2021 Budget principal de La Cali

SIGNATURES

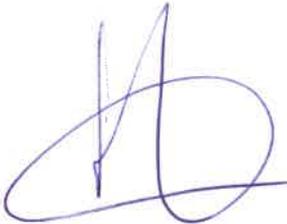
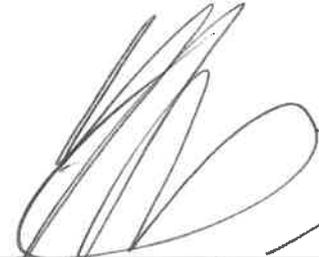
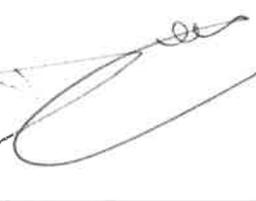
Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

**Le Vice-président,
Hervé ALLOY**



Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

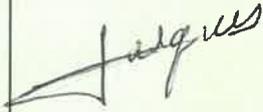
Reçu en préfecture le 08/04/2021

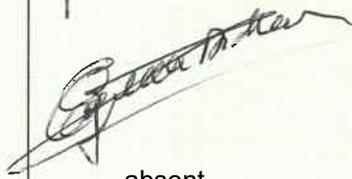
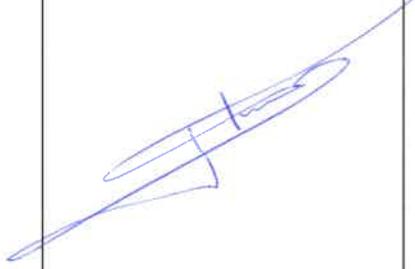
Affiché le

Budget principal

Budget principal de la Cali

ID : 033-200070092-20210402-2021_04_037-BF

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
Boisard	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS

absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	 Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY	 absent		
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

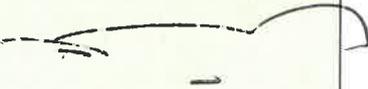
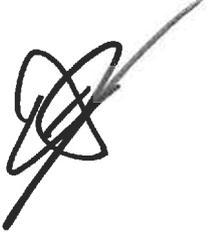
Reçu en préfecture le 08/04/2021

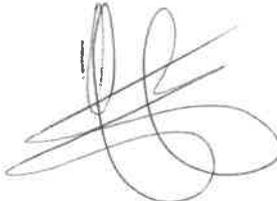
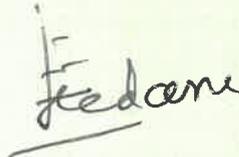
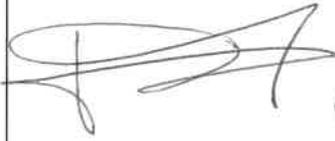
Affiché le

Budget primitif

2021 – Budget principal

ID : 033-200070092-20210402-2021_04_037-BF

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUCHEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
 pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANAES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_037-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-037 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_037-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget principal de La Cali de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	6 924 093,00 €
.012	Charges de personnel	15 973 628,00 €
.014	Atténuation de produits	11 964 030,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 560 156,00 €
66	Charges financières	245 326,00 €
67	Charges exceptionnelles	349 490,00 €
.022	Dépenses imprévues	471 777,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	600 000,00 €
.042	Amortissement	2 152 900,00 €
		59 241 400,00 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	1 005 037,93 €
20	Immobilisations incorporelles	1 051 666,00 €
204	Subventions d'équipement	3 081 540,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 090 974,00 €
23	Immobilisations en cours	2 005 710,00 €
27	Autres immobilisations financières	406 672,00 €
.020	Dépenses imprévues	500 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	71 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	505 000,00 €
	Report	2 726 025,07 €
		19 443 625,00 €

LES RECETTES		
Chap	libellé	BP 2021
.013	Atténuation de dépenses	40 000,00 €
70	Produits des services	1 950 102,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	39 148 098,00 €
74	Subventions d'exploitation	13 895 207,00 €
75	Autres produits de gestion courante	221 000,00 €
77	Produits exceptionnels	15 893,00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	71 000,00 €
.002	Excédent reporté	3 800 000,00 €
		59 241 400,00 €

LES RECETTES		
Chap	libellé	BP 2021
.024	Produits de cessions	864 600,00 €
10	FCTVA	1 300 000,00 €
1068	Dotation	3 186 289,28 €
13	Subventions	505 523,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	9 040 644,90 €
27	Autres immobilisations financières	60 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	600 000,00 €
.040	Amortissement	2 152 900,00 €
.041	Opérations patrimoniales	505 000,00 €
.001	Excédent reporté	288 188,82 €
	Report	940 479,00 €
		19 443 625,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne

08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210402-2021_04_037-BF

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

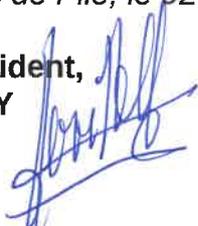
BUDGET PRIMITIF 2021 Budget principal de La Cali

SIGNATURES

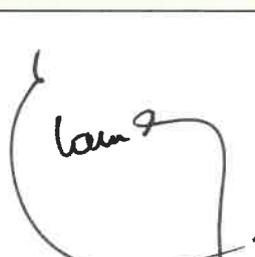
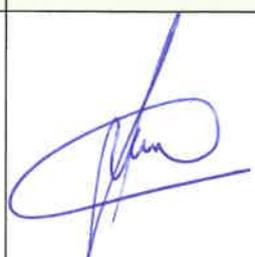
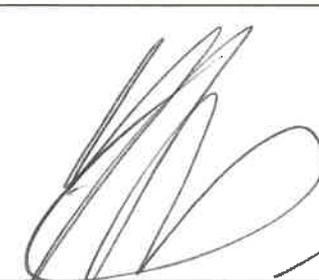
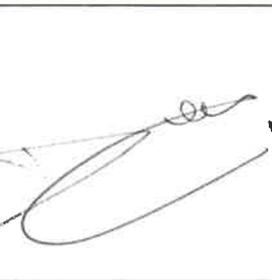
Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

Le Vice-président,
Hervé ALLOY

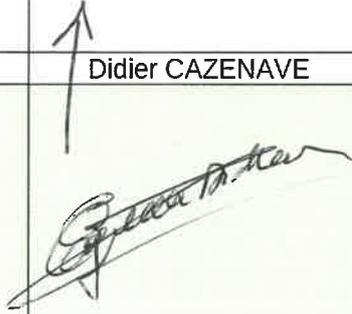
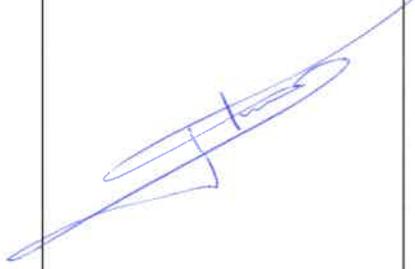


Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

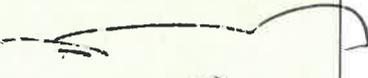
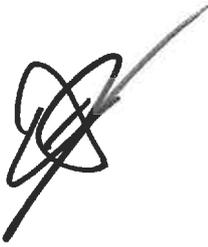
			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

Budget primitif 2021 – Budget principal de La Calé

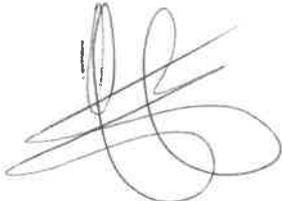
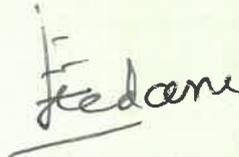
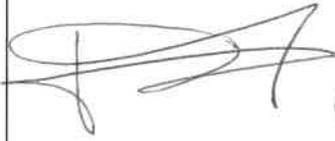
		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
Boisard			
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH		pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS

		pouvoir Joachim BOISARD	
Odile LUMINO		Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY			
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

Budget primitif 2021 – Budget principal de La Cali

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUCHEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU			
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

Budget primitif 2021 – Budget principal de La Cali

			
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
 pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANAES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

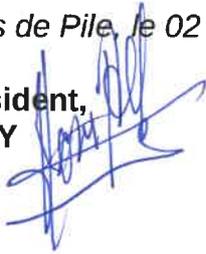
BUDGET PRIMITIF 2021 Budget annexe transport

SIGNATURES

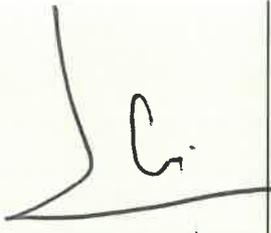
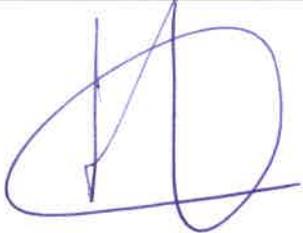
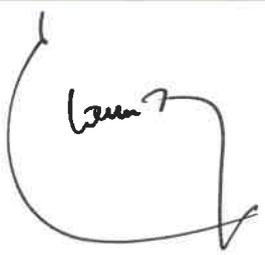
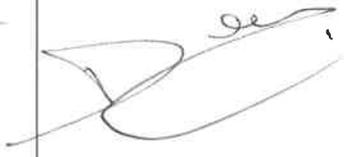
Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

Le Vice-président,
Hervé ALLOY



Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

Budget primitif 2021 – Budget annexe transport

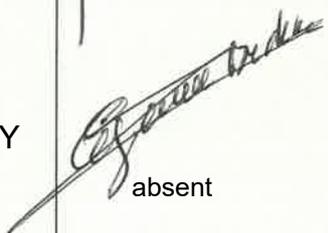
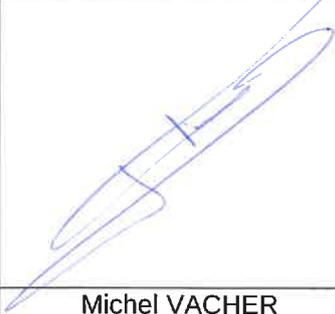
Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

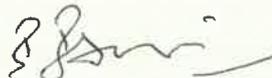
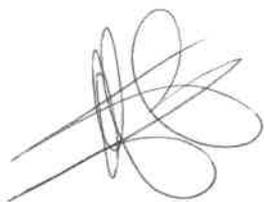
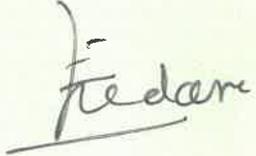
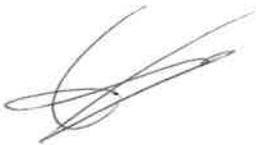
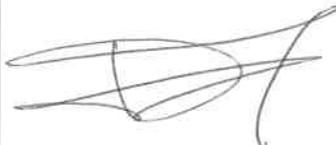
Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20210402-2021_04_038-BF

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
Joachim BOISARD	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS
absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	 Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY	 absent		
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUCHEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_038-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-038 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_038-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget annexe « transport » de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	7 842 046.00 €
.012	Charges de personnel	241 536.00 €
.014	Atténuation de produits	5 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 720.00 €
.022	Dépenses imprévues	41 650.00 €
.042	Amortissement	150 800.00 €
		8 289 752,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
70	Produits des services	865 999.41 €
73	Produits issus de la fiscalité	3 100 000.00 €
74	Subventions d'exploitation	3 920 800.00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 000.00 €
.002	Excédent reporté	372 952.59 €
		8 289 752,00 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	8 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	580 465.71 €
26	Participations et créances rattachées	46 000.00 €
.001	Déficit reporté	78 014.29 €
		712 980,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
10	Dotations et réserves	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	412 180.00 €
.040	Amortissement	150 800.00 €
	Reports	150 000.00 €
		712 980,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **08 avril 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210402-2021_04_038-BF

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

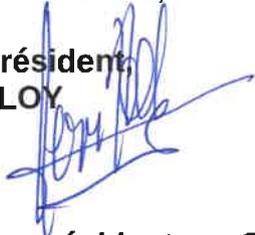
BUDGET PRIMITIF 2021 Budget annexe centre aquatique

SIGNATURES

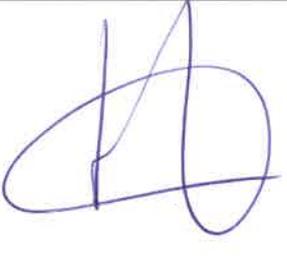
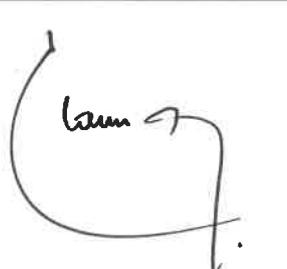
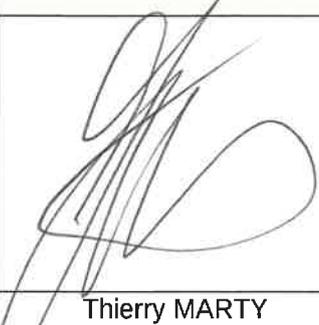
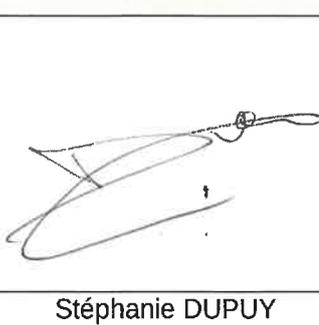
Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

Le Vice-président,
Hervé ALLOY



Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

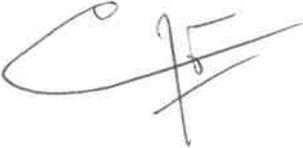
Budget primitif 2021 – Budget annexe centre aquatique

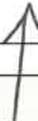
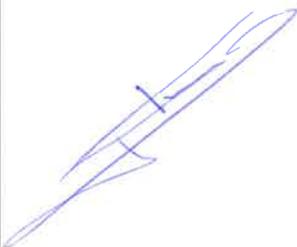
Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

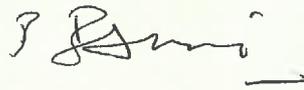
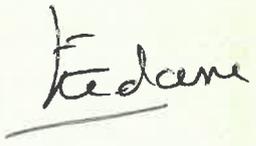
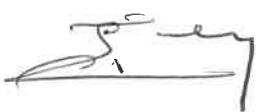
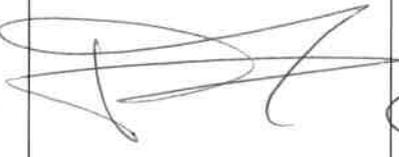
Affiché le

ID : 033-200070092-20210402-2021_04_039-BF

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
Boisard	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS

absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	 Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY			
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUVEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_039-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-039 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_039-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget annexe « centre aquatique » de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	1 028 739,00 €
.012	Charges de personnel	1 198 544,00 €
65	Autres charges de gestion courante	50,00 €
66	Charges financières	270 070,00 €
.022	Dépenses imprévues	11 277,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	550 000,00 €
.042	Amortissement	19 500,00 €
		3 078 180,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
70	Produits des services	1 379 033,89 €
74	Subventions d'exploitation	1 550 000,00 €
.002	Excédent reporté	149 146,11 €
		3 078 180,00 €

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	550 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	514 643,91 €
23	Immobilisations en cours	7 047 749,00 €
.041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €
.001	Déficit reporté	2 133 153,09 €
		10 845 546,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
10	FC TVA	1 250 000,00 €
13	Subventions	1 646 046,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 150 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	550 000,00 €
.040	Amortissement	19 500,00 €
.041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €
	Reports	2 630 000,00 €
		10 845 546,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210402-2021_04_039-BF

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET PRIMITIF 2021 Budget annexe ZAE de Frappe

SIGNATURES

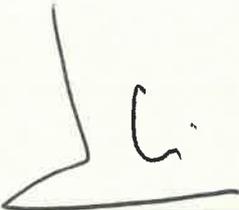
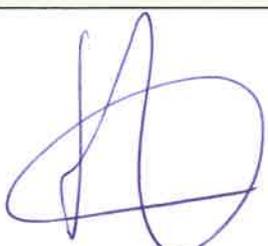
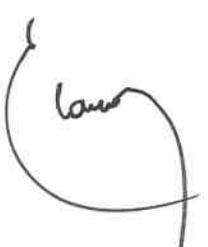
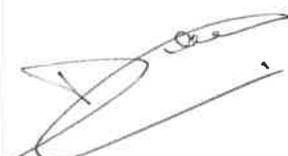
Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

**Le Vice-président,
Hervé ALLOY**



Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

Budget primitif 2021 – Budget annexe ZAE de Frappe

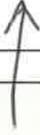
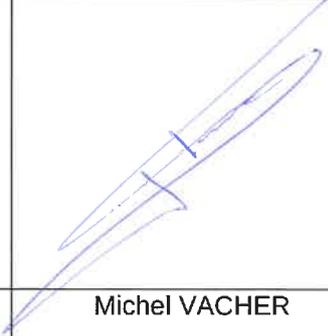
Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20210402-2021_04_40-BF

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS

absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	 Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY			
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUVEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

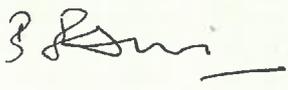
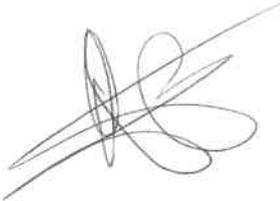
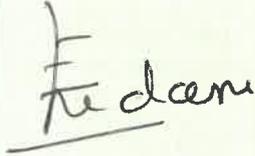
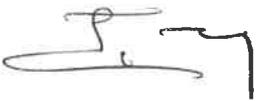
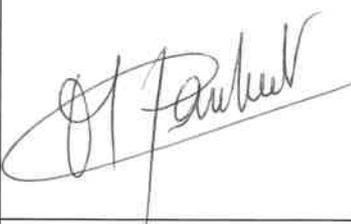
Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

SLOW

Budget primitif 2021

Budget annexe ZAE de Frappe
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_40-BF

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISSON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_40-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-040 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE ZAE

Envoyé en préfecture le 08/04/2021 - 2/2
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_40-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget annexe « zone d'activités économiques de Frappe » de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
66	Charges financières	14 450,00 €
.042	Variation des stocks	240 000,00 €
		254 450,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
16	Emprunts et dettes	855 000,00 €
		855 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
70	Ventes	52 850,00 €
74	Dotations et participations	28 997,00 €
75	Autres produits de gestion courante	11 349,59 €
.002	Excédent reporté	161 253,41 €
		254 450,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
16	Emprunts et dettes	256 672,06 €
.040	Variation des stocks	240 000,00 €
.001	Excédent reporté	358 327,94 €
		855 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **08 avril 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET PRIMITIF 2021

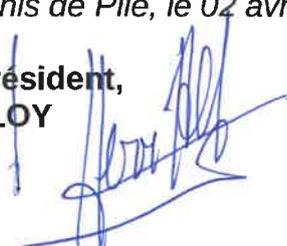
Budget annexe ZAE d'Eygreteau – phases 1 et 2

SIGNATURES

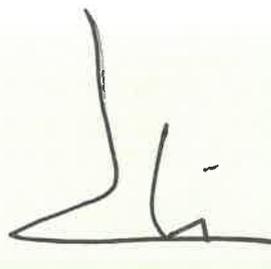
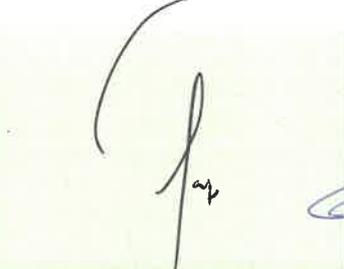
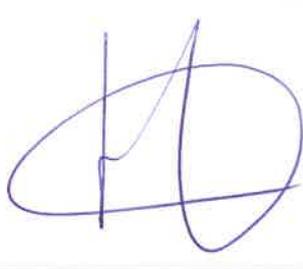
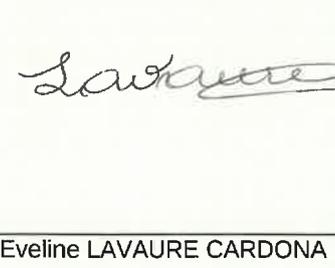
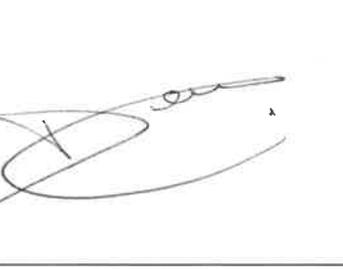
Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

**Le Vice-président,
Hervé ALLOY**

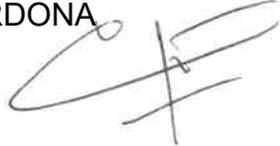


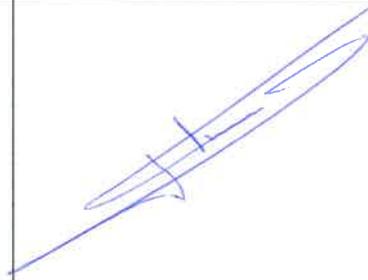
Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

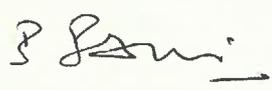
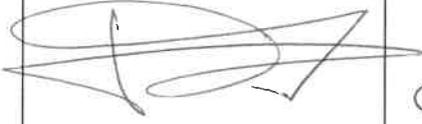
Budget primitif 2021 – Budget annexes

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le 08/04/2021
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_041-BF

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS

absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	 Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY			
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADÉ	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_041-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-041 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE
PHASES 1 ET 2

Envoyé en préfecture le 08/04/2021 - 2/2
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le
 ZAE D'EYGRETEAU -
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_041-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget annexe « parc d'activités d'Eygreteau – phases 1 et 2 » de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
66	Charges financières	10 620,00 €
.042	Variation des stocks	340 000,00 €
		350 620,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.002	Excédent reporté	0,34 €
70	Ventes	190 761,66 €
77	Avance BP	159 858,00 €
		350 620,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
16	Emprunt	340 000,00 €
		340 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.040	Variation des stocks	340 000,00 €
		340 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **08 avril 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET PRIMITIF 2021

Budget annexe ZAE d'Eygreteau – phases 3 et 4

SIGNATURES

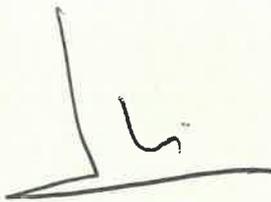
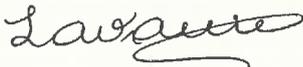
Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

Le Vice-président,
Hervé ALLOY



Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

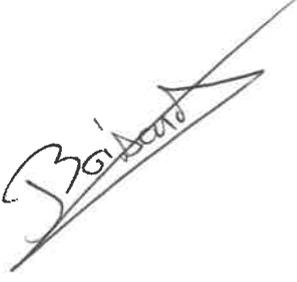
Budget primitif 2021 – Budget annexes

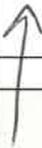
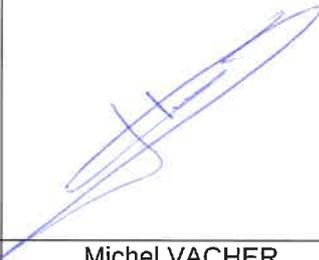
Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

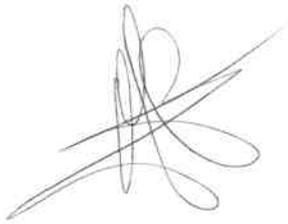
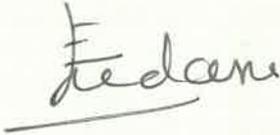
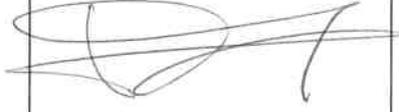
Affiché le

ID : 033-200070092-20210402-2021_04_042-BF

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS

absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	 Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY			
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUVEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISSON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_042-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-042 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE
PHASES 3 ET 4

Envoyé en préfecture le 08/04/2021 - 2/2
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_042-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de ne pas inscrire de crédits budgétaires sur le budget primitif du budget annexe « parc d'activités d'Eygreateau - Phases 3 et 4 » de l'exercice 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 08 avril 2021
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

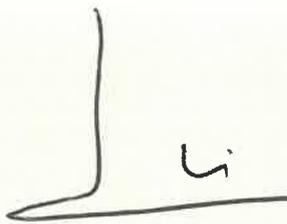
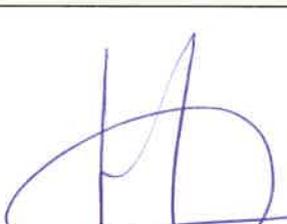
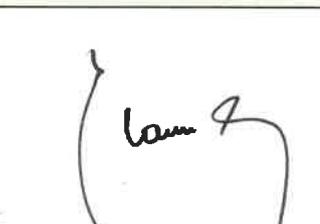
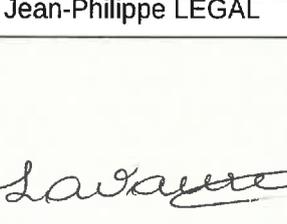
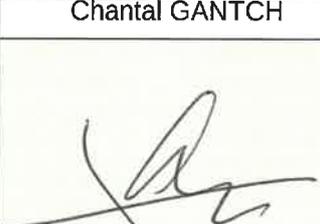
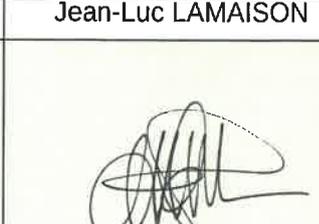
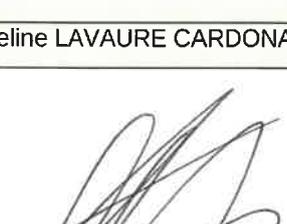
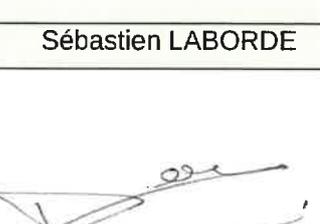
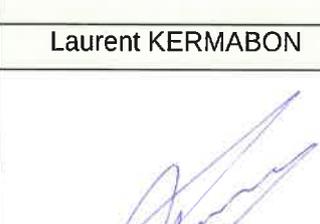
Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET PRIMITIF 2021
Budget annexe pépinière d'entreprises**SIGNATURES***Présenté par le Vice-président**A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021***Le Vice-président,**
Hervé ALLOY**Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,**

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

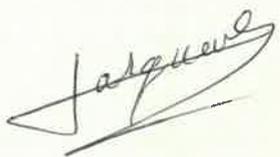
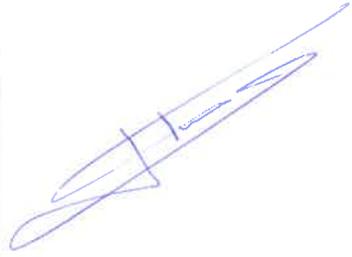
Budget primitif 2021 – Budget annexe

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

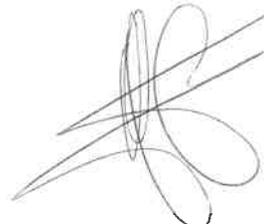
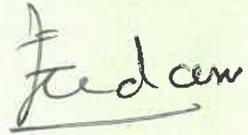
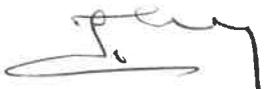
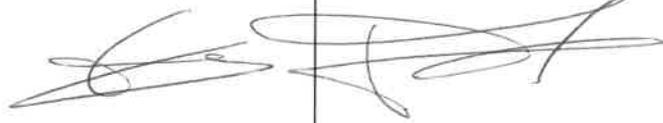
Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20210402-2021_04_043-BF

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
Joachim BOISARD	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS
absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY			
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUVEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_043-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-043 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET
D'ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le
 ANNEXE PÉPINIÈRE
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_043-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget annexe « pépinière d'entreprises » de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	72 943,94 €
.012	Charges de personnel	68 500,00 €
85	Autres charges de gestion courante	700,00 €
87	Charges exceptionnelles	200,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	26 656,06 €
.042	Amortissement	1 000,00 €
		170 000,00 €

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.16	Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €
21	Immobilisations corporelles	42 300,00 €
		42 800,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
70	Produits des services	24 478,11 €
75	Autres produits de gestion courante	115 750,00 €
.002	Excédent reporté	29 771,89 €
		170 000,00 €

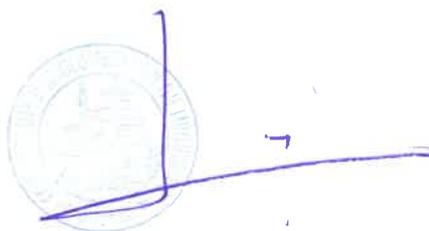
LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.16	Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	26 656,06 €
.040	Amortissement	1 000,00 €
.001	Excédent reporté	14 643,94 €
		42 800,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 08 avril 2021
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET PRIMITIF 2021 Budget annexe eau Libourne

SIGNATURES

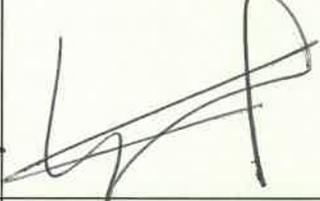
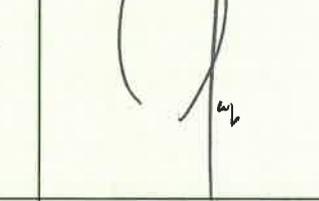
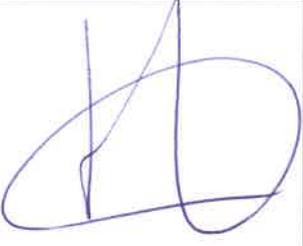
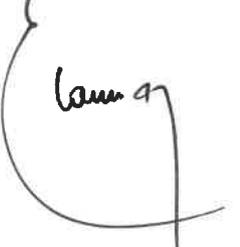
Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

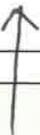
Le Vice-président,
Hervé ALLOY



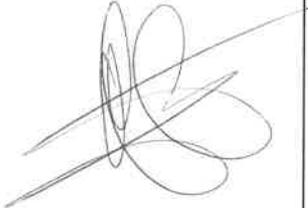
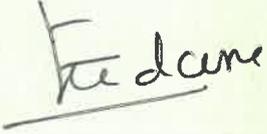
Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS

absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	 Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY			
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUX	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_044-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-044 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE EAU DE LA CALI - LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 08/04/2021 - 2/2
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_044-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget annexe « Eau de La Cali - Libourne » de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU DE LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	86 338,00 €
.012	Charges de personnel	48 400,00 €
66	Charges financières	35 162,00 €
.022	Dépenses imprévues	10 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	406 000,00 €
.042	Amortissement	163 500,00 €
		749 400,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
70	Produits des services	331 342,46 €
75	Autres produits de gestion courante	43 500,00 €
.042	Amortissements subvention	4 600,00 €
.002	Excédent reporté	369 957,54 €
		749 400,00 €

BUDGET ANNEXE EAU DE LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
16	Emprunts	139 877,31 €
23	Immobilisations corporelles	1 824 414,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	4 600,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €
.001	Déficit reporté	155 841,87 €
	Report	2 266,82 €
		2 227 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
10	Dotations et réserves	314 754,00 €
13	Subventions	158 285,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	950 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	406 000,00 €
.040	Amortissement	163 500,00 €
.041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €
	Report	134 461,00 €
		2 227 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 08 avril 2021
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET PRIMITIF 2021

Budget annexe eau Les Billaux – Lalande de Pomerol

SIGNATURES

Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

**Le Vice-président,
Hervé ALLOY**

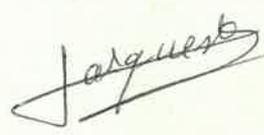


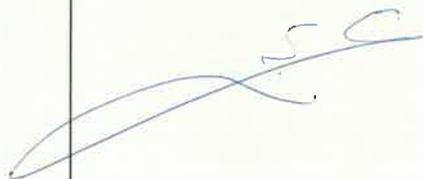
Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

Budget primitif 2021 – Budget annexe

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_045-BF

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
Joachim BOISARD	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS

absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	↑ Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY			
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

Budget primitif 2021 – Budget annexe

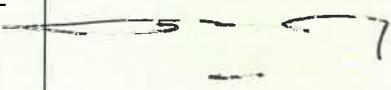
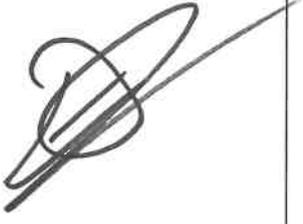
Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

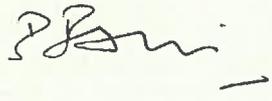
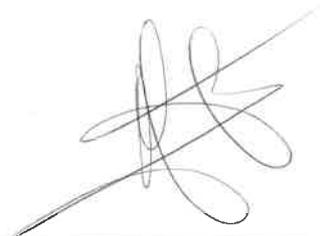
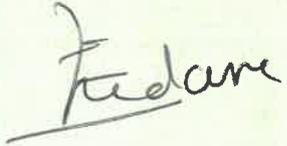
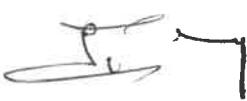
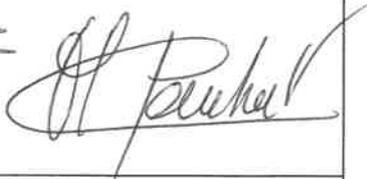
Affiché le

ID : 033-200070092-20210402-2021_04_045-BF

eau Les Billaux – La Vallée de Sancerre

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUVEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

Budget primitif 2021 - Budget annexe

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISSON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_045-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-045 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE
BILLAUX - LANDE DE POMEROL

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_045-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
 Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,
 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,
 Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),
 Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget annexe « Eau de La Cali – Les Billaux – Lande de Pomerol » de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU BILLAUX-LANDE DE POMEROL -
SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	233 180,00 €
.042	Amortissement	32 000,00 €
		265 180,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
70	Produits des services	79 998,48 €
.002	Excédent reporté	185 181,52 €
		265 180,00 €

BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX-LANDE DE POMEROL -
SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
23	Immobilisations en cours	64 000,00 €
		64 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.040	Virement de la section d'investissement	32 000,00 €
.001	Excédent reporté	32 000,00 €
		64 000,00 €

certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 08 avril 2021
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET PRIMITIF 2021

Budget annexe assainissement collectif Libourne

SIGNATURES

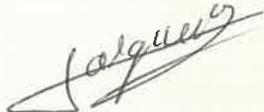
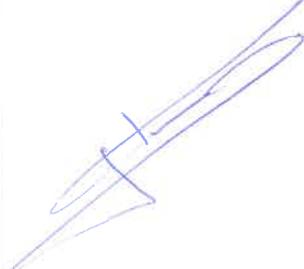
Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

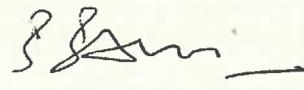
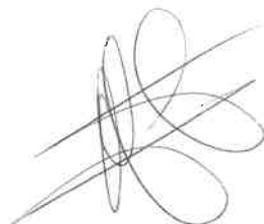
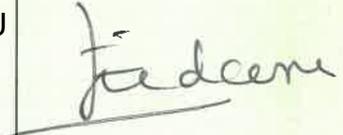
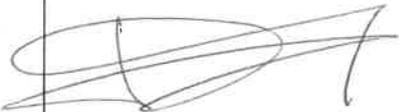
Le Vice-président,
Hervé ALLOY

Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS
absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY			
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUVEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_046-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-046 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE
COLLECTIF - LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_046-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget annexe « assainissement collectif de La Cali - Libourne » de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LIBOURNE - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	219 650 00 €
.012	Charges de personnel	289 693 00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 00 €
66	Charges financières	385 967 00 €
67	Charges exceptionnelles	750 196,10 €
.022	Dépenses imprévues	30 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	791 269 90 €
.042	Amortissement	682 000,00 €
		3 148 796,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
70	Produits des services	2 141 000 00 €
75	Autres produits de gestion courante	47 117 00 €
77	Produits exceptionnels	327 200,00 €
.042	Amortissement	113 000,00 €
.002	Excédent reporté	520 479,00 €
		3 148 796,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

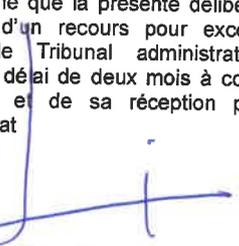
LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	3 000 00 €
21	Immobilisations corporelles	758 930 00 €
23	Immobilisations en cours	10 075 430 00 €
16	Emprunts	866 264,26 €
4581	Opérations pour compte de tiers	499 700 00 €
.040	Amortissement	113 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	400 000 00 €
	Report	78 875,74 €
		12 795 200,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
10	Dotations et réserves	1 884 000 23 €
13	Subventions	1 797 679 00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	6 104 430 10 €
4582	Opérations pour compte de tiers	499 700 00 €
.021	Virement de la section d'investissement	791 269 90 €
.040	Amortissement	682 000 00 €
.041	Opérations patrimoniales	400 000 00 €
.001	Excédent reporté	93 837,77 €
	Report	542 283,00 €
		12 795 200,00 €

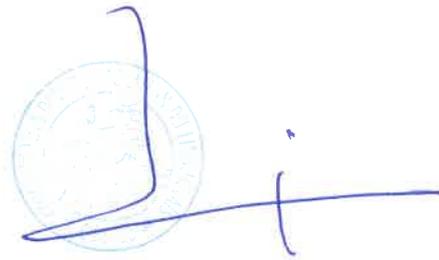
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **08 avril 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

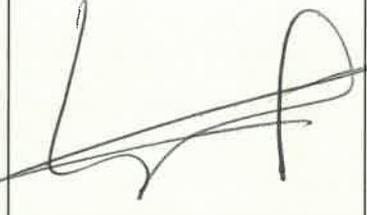
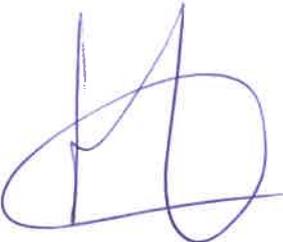
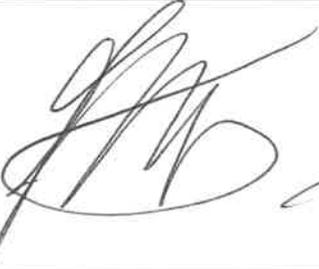
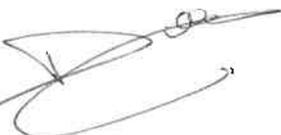
Affiché le



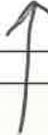
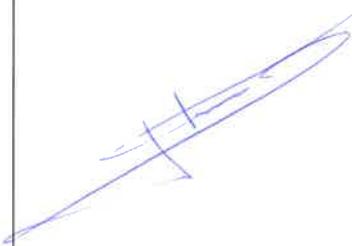
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_046-BF

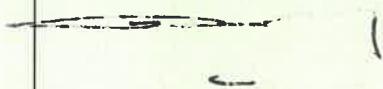
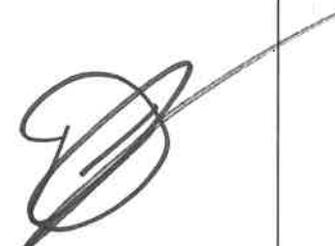
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET PRIMITIF 2021**Budget annexe assainissement collectif Les Billaux –
Lalande de Pomerol****SIGNATURES***Présenté par le Vice-président**A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021***Le Vice-président,
Hervé ALLOY****Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers
communautaires,**

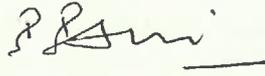
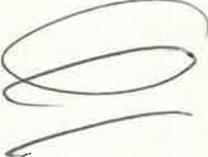
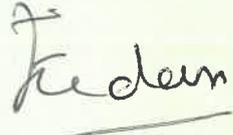
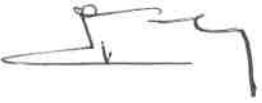
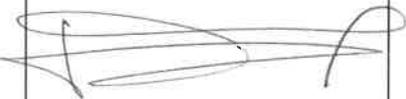
			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
Joachim BOISARD	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS

absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	 Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY		oubli	
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUVEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

Budget primitif 2021 – Budget annexe assainissement collectif

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_047-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-047 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRASSE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - LES BILLAUX - LANDE DE POMEROL

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_047-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif du budget annexe « assainissement collectif de La Cali –Les Billaux-Lalande de Pomerol » de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	183 500,00 €
66	Charges financières	32 670,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €
.042	Amortissement	12 000,00 €
		259 170,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
70	Produits des services	167 318,87 €
.042	Amortissements subvention	34 500,00 €
.002	Excédent reporté	57 351,13 €
		259 170,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
16	Emprunts	59 000,00 €
23	Immobilisations en cours	200 956,69 €
.040	Opération d'ordre transfert	34 500,00 €
	Report	55 543,31 €
		350 000,00 €

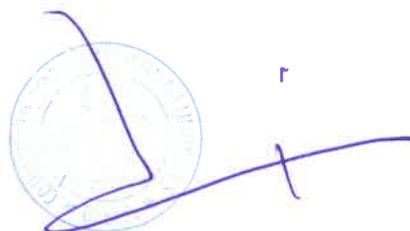
LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
10	Dotations et réserves	24 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	123 681,43 €
.021	Virement de la section d'investissement	30 000,00 €
.040	Virement de la section d'investissement	12 000,00 €
.001	Excédent reporté	52 425,57 €
	Report	107 893,00 €
		350 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **08 avril 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET PRIMITIF 2021

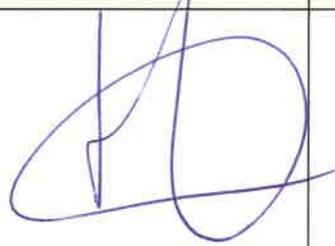
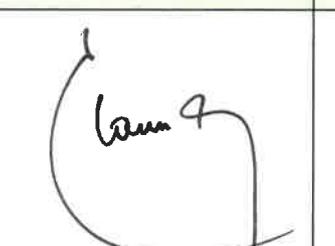
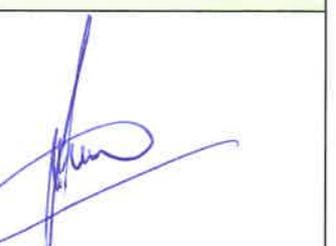
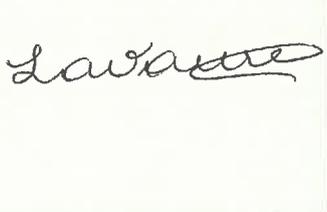
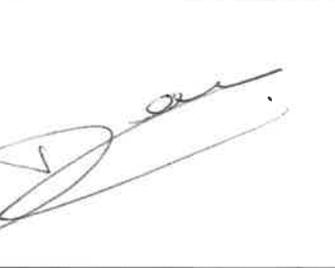
Budget annexe de la régie communautaire d'assainissement non collectif

SIGNATURES*Présenté par le Vice-président**A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021*

**Le Vice-président,
Hervé ALLOY**



Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

			
Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
			
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
			
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
			
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

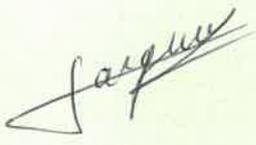
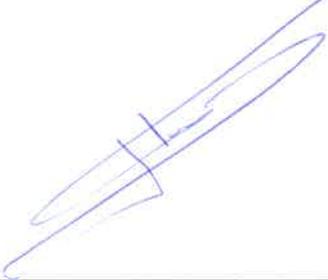
Budget primitif 2021 – Budget annexe de la régie communautaire

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

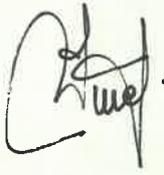
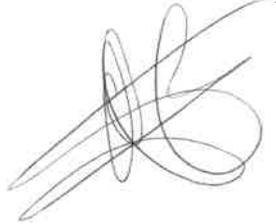
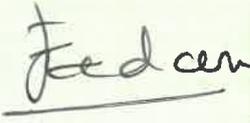
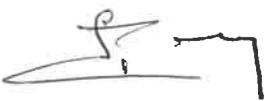
Affiché le

ID : 033-200070092-20210402-2021_04_048-BF

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS
absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	 Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY			
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUVEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

Budget primitif 2021 – Budget annexe de la régie commun

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_048-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-048 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE
COMMUNAUTAIRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
2021-04-048 - 2/2
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ANNEXE DE LA REGIE
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_048-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à l'exercice 2021,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget annexe « régie communautaire d'assainissement non collectif de La Cali » de l'exercice 2021, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2020, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -
SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	42 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	250,00 €
67	Charges exceptionnelles	250,00 €
		42 500,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
70	Ventes, produits, prestations	40 993,08 €
.002	Excédent reporté	1 506,92 €
		42 500,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

BUDGET PRIMITIF 2021

Budget annexe port de Libourne – Saint Emilion

SIGNATURES

Présenté par le Vice-président

A Saint Denis de Pile, le 02 avril 2021

Le Vice-président,
Hervé ALLOY

Les Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires,

Philippe BUISSON	Jacques LEGRAND	Fabienne FONTENEAU	Patrick MERCIER
Jean-Philippe LEGAL	Laurent DELAUNAY	Chantal GANTCH	Jean-Luc LAMAISON
Eveline LAVAURE CARDONA	Sébastien LABORDE	Laurent KERMABON	David REDON
Thierry MARTY	Stéphanie DUPUY	Alain JAMBON	

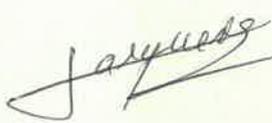
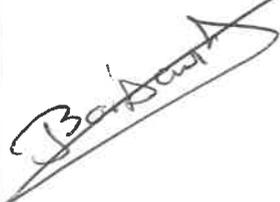
Budget primitif 2021 – Budget annexes

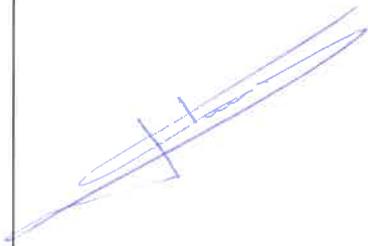
Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

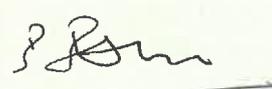
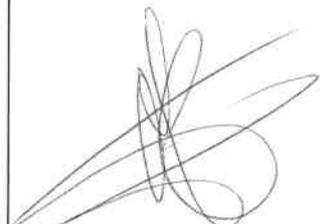
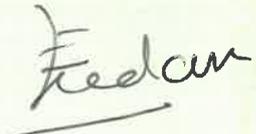
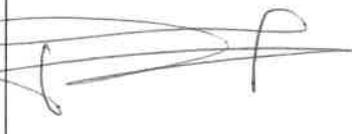
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_049-BF

absent		pouvoir Bruno LAVIDALIE	
Jean-Louis d'ANGLADE	Bernard GUILHEM	Fabienne KRIER	Jean-Luc DARQUEST
	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA		
Joachim BOISARD	David RESENDE	Sophie BLANCHETON	Marianne CHOLLET
pouvoir Patrick MERCIER	pouvoir Chantal GANTCH	absente	pouvoir Didier CAZENAVE
Jérôme COSNARD	Michelle LACOSTE	Laura RAMOS	Michel MASSIAS

absente		pouvoir Joachim BOISARD	absent
Odile LUMINO	↑ Didier CAZENAVE	Jean-Jacques TALLET	Alain PAIGNE
pouvoir Laurent de LAUNAY	 absent		
Philippe GIRARD	Frédéric MALVILLE	Brigitte NABET-GIRARD	Bruno LAVIDALIE
pouvoir Michel MILLAIRE	pouvoir Bernard BACCI		
Philippe DURAND TEYSSIER	Hélène ESTRADE	Michel VACHER	Michel MILLAIRE

pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	
Laurence ROUEDE	Agnès SEJOURNET	Anne-Marie PRIEGNITZ	Jean-Louis ARCARAZ
pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Philippe BUISSON	pouvoir Hervé ALLOY	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Christophe-Luc ROBIN	Sandy CHAUCHEAU	Denis SIRDEY	Marie-Sophie BERNADEAU
pouvoir Laurent KERMABON	pouvoir Thierry MARTY	pouvoir Jean-Philippe LE GAL	pouvoir Jean-Louis ARCARAZ
Julie DUMONT	Baptiste ROUSSEAU	Gabi HOPER	Marie-Noëlle LAVIE
pouvoir Edwige NOMDEDEU		absent	absent
Christophe DARDENNE	Edwige NOMDEDEU	Gonzague MALHERBE	Christophe GIGOT

Budget primitif 2021 – Budget annexe

			absent
Patrick HUCHET	Armand BATTISTON	Bernard BACCI	Renaud CHALLENGEAS
pouvoir Michel MILLAIRE			pouvoir Michel VACHER
Jean-Luc BARBEYRON	Jean-Pierre ARNAUD	Jean-Claude ABANADES	Pâquerette PEYRIDIEUX
		pouvoir Fabienne FONTENEAU	
Martine LECOULEUX	Lionel GACHARD	Marie-Claude SOUDRY	Eléna DECOLASSE
			
François TOSI	Christophe GALAN	Jean-Philippe VIRONNEAU	Mireille CONTE JAUBERT
absent	pouvoir Eveline LAVAURE-CARDONA	pouvoir Jean-Luc LAMAISSON	pouvoir Chantal GANTCH
Gérard MOULINIER	Patrick JARJANETTE	Josette TRAVAILLOT	Pierre-Jean MARTINET
pouvoir Jacques LEGRAND	pouvoir Jacques LEGRAND		
Jocelyne LEMOINE	Pierre MALVILLE		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_049-BF

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-049 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE
SAINT EMILION

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20210402-2021_04_049-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF),

Vu la loi n°2020-1721 en date du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 4 mars 2021,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à l'exercice 2021,

Considérant le transfert des résultats en fonctionnement et en investissement et à leur intégration dans le budget annexe de La Cali – Port de Libourne Saint Emilion,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif du budget annexe « port de Libourne – Saint Emilion » de l'exercice 2021, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION
SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
.011	Charges à caractère général	94 750,00 €
.012	Charges de personnel	90 935,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	18 280,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
.042	Amortissement	146 300,00 €
		350 865,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
70	Produits des services	78 468,13 €
74	Subventions d'exploitation	160 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 388,00 €
77	Produits exceptionnels	35 008,87 €
.042	Amortissements subvention	61 000,00 €
		350 865,00 €

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION
SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2021
16	Emprunts	100 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	119 300,00 €
.020	Dépenses Imprévues	3 160,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	61 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €
		323 460,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2021
10	Dotations et réserves	39 507,58 €
13	Subventions	2 652,42 €
16	Emprunts et dettes assimilés	105 000,00 €
.040	Amortissement	146 300,00 €
.041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €
		323 460,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne le 08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_050-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-050 – 1/6

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL : CRÉATION ET RÉVISION
D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET
PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Vu la délibération n°2020-07-111 en date du 17 juillet 2020 révisant ou créant les opérations au titre des autorisations d'engagement au budget principal,

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;

- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses ;

- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années ;

- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement ;

- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;

- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés ;

- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets ;

- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire procède :

- à un ajustement des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement,

- à la création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'année 2021 : « Village artisanal »

1) Autorisation de programme Aides à l'amélioration de l'habitat privé

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP				
		Avant 2018	2018	2019	2020	2021
Chapitre 204 Article 20422 – LOHA0 - 15CN008	4 500 000 €	525 447 €	235 259 €	187 514 €	450 000 €	710 000 €
Actualisation 2021	0 €				-219 911 €	-260 000 €
	4 500 000 €	525 447 €	235 259 €	187 514 €	230 089 €	450 000 €

Imputation budgétaire	Montant des CP					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Chapitre 204 Article 20422 – LOHA0 - 15CN008	725 000 €	725 000 €	500 000 €	220 000 €	150 000 €	71 780 €
Actualisation 2020	-45 000 €	-45 000 €	+ 25 000 €	+225 000 €	+225 000 €	+94 911 €
	680 000 €	680 000 €	525 000 €	445 000 €	375 000 €	166 691 €

2) Autorisation de programme Aide à la production de logements locatifs sociaux

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 204 Article 2041582/204 182 – LOHA0 - 18CN055	2 000 000 €	0 €	350 000 €	350 000 €	500 000 €	275 000 €	275 000 €	250 000 €
Actualisation 2021	1 000 000 €		-279 600 €	+300 000 €	+70 000 €	+295 000 €	+295 000 €	+319 600 €
	3 000 000 €	0 €	70 400 €	650 000 €	570 00 €	570 00 €	570 00 €	569 600 €

3) Autorisation de programme Travaux de réhabilitation et d'accès

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Avant 2018	Montant des CP					
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chapitre 23 Article 2317/2313 - IBAT - 16CN010	2 881 322 €	41 817 €	326 389€	585 860 €	1 016 256 €	911 000 €		
Actualisation 2021	+1 137 690 €				-316 290 €	- 530 500 €	+ 546 700 €	+ 564 200 €
	4 019 012 €	41 817 €	326 389€	585 860 €	699 966 €	380 500 €	546 700 €	564 200 €

4) Autorisation de programme Aménagement de terrains familiaux à Vayres

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2019	2020	2021	2022	2023
Chapitre 23 Article 2312 – IBAT - 17CN011	1 123 20 €	0 €	120 000 €	953 040 €	50 160 €	
Actualisation 2021	+ 50 000 €		-120 000 €	-783 040 €	+902 880 €	+50 160 €
	1 173 200 €		0 €	170 000 €	953 040 €	50 160 €

5) Autorisation de programme Maison de l'entreprise et de l'emploi

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2019	2020	2021	2022	2023
Chapitre 23 Article 2313 – IBAT - 17CN012	5 960 718 €	0 €	242 734 €	1 623 663 €	3 623 806 €	• 515 €
Actualisation 2021	-967 026 €		- 242 734 €	- 1 472 735 €	- 1 143 111 €	+ 1 891 554 €
	4 993 692 €		0 €	150 928 €	2 480 695 €	2 362 069 €

6) Autorisation de programme ALSH et Ecole de Musique Izon

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2018	2019	2020	2021
Chapitre 23 Article 2313 – IBAT- 18CN010	4 121 602 €	757 787 €	2 518 815 €	520 000 €	325 000 €
Actualisation 2021	• 269 230 €			105 007 €	164 223 €
	3 852 372 €	757 787 €	2 518 815 €	414 993 €	160 777 €

7) Autorisation de programme ALSH Arveyres

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2020	2021	2022
Chapitre 23 Article 2313 – IBAT- 20CN003	1 166 384 €	43 691 €	1 107 693 €	15 000 €
Actualisation 2021	+168 721 €	-43 691 €	-1 072 588 €	+ 1 285 000 €
	1 335 105 €	€0	35 105 €	1 300 000 €

8) Autorisation de programme Documents d'urbanisme

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 20 Article 202 – URB - 18CN014	1 335 000 €	335 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Actualisation 2021	+218 456 €	-181 544 €	+250 000 €	+150 000 €	0 €	0 €	0 €
	1 553 456 €	153 456 €	450 000 €	350 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €

6

9) Autorisation de programme Village artisanal

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2021	2022	2023	2024
Chapitre 23 Article 23132 – DGA3 - 18CN002	3 263 000 €	300 000 €	1 533 000 €	1 330 000 €	100 000 €

10) Autorisation d'engagement Animation de la plateforme de rénovation de l'habitat privé

Imputation budgétaire	Montant de l'AE	Montant des CP								
		Avant 2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 011 Article 617- LOHA0 - 15CN107	3 270 000 €	343 856 €	117 419 €	229 983 €	436 650 €	568 000 €	568 000 €	568 000 €	223 400 €	214 692 €
Actualisation 2021	+0 €				-111 564 €	-108 320 €	-86 780 €	-86 780 €	+ 231 600 €	+ 161 844 €
	3 270 000 €	343 856 €	117 419 €	229 983 €	325 086 €	459 680 €	481 220 €	481 220 €	455 000 €	376 536 €

11) Autorisation d'engagement Etude Habitat

Imputation budgétaire	Montant de l'AE	Montant des CP				
		Avant 2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 011 Article 617- LOHA0 - 17CN108	150 00 €	13 950 €	32 188 €	37 650 €	66 212 €	0 €
Actualisation 2021	+ 0 €			-28 380 €	-43 916 €	+72 296 €
	150 000 €	13 950 €	32 188 €	9 270 €	22 296 €	72 296 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne

08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_051-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-051 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE TRANSPORT : CRÉATION ET RÉVISION DES AUTORISATIONS
D'ENGAGEMENT - CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET DES AUTORISATIONS DE
PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF),

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n° 2020-07 en date du 17 juillet 2020 révisant les opérations au titre des autorisations d'engagement et des autorisations de programme au budget annexe « Transport »,

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2020, il convient, au vu de l'avancement des projets précités et de l'évolution des conditions économiques, d'ajuster ou de supprimer les autorisations d'engagement et de programme et les crédits de paiement déjà votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire procède à un ajustement des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement au titre de l'année 2021 :

1- Autorisation d'engagement Etudes Transport

Imputation budgétaire	Montant de l'AE	Montant des CP (TTC)					
		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 011 - article 617- TTRANSO - 13NT101	365 000 €	41 580 €	85 740 €	46 437 €	61 000 €	100 000 €	30 243 €
Actualisation 2021	-114 635 €	0 €	0 €	0 €	-50 092 €	-70 300 €	+ 5 757 €
	250 365 €	41 580 €	85 740 €	46 437 €	10 908 €	29 700 €	36 000 €

2- Autorisation de programme Logiciel de gestion des transports

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP (TTC)						
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 20 - article 2051 TTRANSO 15NT103	103 464 €	40 446 €	28 554 €	5 496 €	10 290 €	996 €	17 682 €	0 €
Actualisation 2021	-4 302 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-14 502 €	+10 200 €
	99 162 €	40 446 €	28 554 €	5 496 €	10 290 €	996 €	3 180 €	10 200 €

3- Autorisation de programme Mise à niveau des poteaux d'arrêt

Imputation budgétaire	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2019	2020	2021	2022
Chapitre 21- article 2157 - TTRANSO - 16NT104	800 000 €	274 281 €	313 362 €	212 357 €	0 €
Actualisation 2021	0 €	0 €	-35 639 €	- 24 361 €	+ 60 000 €
	800 000 €	274 281 €	277 723 €	187 996 €	60 000 €

4-1 Autorisation de programme Travaux schéma directeur d'accès

ID: 033-200070092-20210402-2021_04_051-DE

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 21 Article 2153 -- TTRANSO - 16NT105	1 400 000 €	9 167 €	20 691 €	370 690 €	153 608 €	528 973 €	316 871 €	0 €
Actualisation 2021	-226 335 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-405 026 €	+ 78 691 €	+ 100 000 €
	1 173 665 €	9 167 €	20 691 €	370 690 €	153 608 €	123 947 €	395 562 €	100 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_052-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-052 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE : CRÉATION
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR
L'ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20210402-2021_04_052-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF),

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2020-07-113 en date du 17 juillet 2020 révisant l'opération du Centre Aquatique au titre de l'autorisation de programme au budget annexe correspondant ;

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2020, il convient, au vu de l'avancement du projet précité et de l'évolution des conditions économiques, d'ajuster l'autorisation de programme et les crédits de paiement déjà votés.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire procède à un ajustement de l'autorisation de programme et de crédits de paiement au titre de l'année 2021 :

Autorisation de programme Centre aquatique

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2016 (sur budget principal Cali)	2017 (sur budget principal Cali)	2018	2019	2020	2021
Chapitre 23 et 21 - 15CN007	37 382 261 €	395 929 €	2 466 604 €	4 542 860 €	13 413 801 €	12 339 270 €	4 223 797 €
Actualisation 2021	+2 047 980 €	0 €	0 €	• €	0 €	-1 290 616 €	+3 338 596 €
	39 430 241 €	395 929 €	2 466 604 €	4 542 860 €	13 413 801 €	11 048 654 €	7 562 393 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

08 avril 201

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210402-2021_04_052-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_053-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-053 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - LIBOURNE : CRÉATION ET RÉVISION DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP), POUR
L'ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
 Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,
 Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),
 Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,
 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,
 Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2020-07-114 du 17 juillet 2020 créant les autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP) du budget annexe eau de La Cali – Libourne ;

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire procède à la révision des autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP), au titre de l'année 2021, sur le budget annexe eau de La Cali - Libourne :

Autorisation de Programme : Réhabilitation des Châteaux d'eau

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2020	2021	2022
Chapitre 23 – 20EL01APCP	467 000 €	15 324 €	361 614 €	90 062€

Autorisation de Programme : Réhabilitation des réseaux d'eau potable

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20EL02APCP	4 377 150 €	371 150 €	1 126 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **08 avril 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210402-2021_04_053-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_054-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-054 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRASSE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES 2021-
 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - LIBOURNE : CRÉATION ET
 RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT (AP
 CP) POUR L'ANNÉE 2021**

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
 Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,
 Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF),
 Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,
 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,
 Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2020-07-115 du 17 juillet 2020 créant les autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP) du budget annexe assainissement collectif de La Cali – Libourne ;

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire procède à la création des autorisations de programme et de crédits de paiement, au titre de l'année 2021, sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali - Libourne :

Autorisation de Programme : Programme séparatif

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20AL01APCP	9 628 000 €	43 346 €	3 632 714 €	3 760 920 €	1 591 020 €	600 000 €	0 €

Autorisation de Programme : Programme de réhabilitation

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 23 – 20AL02APCP	8 500 000 €	876 697 €	1 095 915 €	1 794 000 €	2 979 600 €	1 556 400 €	197 388 €

Autorisation de Programme : Programme Bassin Bastide

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 23 – 20AL03APCP	13 126 255 €	2 315 915 €	3 340 551 €	3 518 189 €	1 320 000 €	2 631 600 €

Autorisation de Programme : Station d'épuration de Condat

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2020	2021	2022	2023
Chapitre 23 – 20AL04APCP	14 844 450 €	88 862 €	1 339 550 €	6 744 038 €	6 672 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210402-2021_04_054-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_055-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-055 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION ANNUELLE 2021 AU CENTRE
INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le 2021-04-055 - 2/2
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_055-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention de la Communauté d'agglomération du Libournais versée au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public intercommunal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de développement social et de solidarité sur le territoire communautaire.

Vu la délibération n°2020-12-309 en date du 16 décembre 2020 décidant de verser une avance sur la subvention 2021 au CIAS d'un montant de 276 000 €,

Vu le budget principal de La Cali voté ce jour fixant la subvention d'équilibre 2021 au CIAS au montant de 900 000 €,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 15 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 24 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2021 d'un montant de 624 000 € (900 000 € - 276 000 €) au budget principal du CIAS de la manière suivante :

- 312 000 € au mois de mai 2021
- 312 000 € au mois de septembre 2021.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 657362

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

